



L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT

SCoT du
Bassin d'Arcachon
Val de l'Éyre

Le SCOT, un projet de territoire en plusieurs étapes



1

2

3

4

DIAGNOSTIC

PAS

DOO

FINALISATION

Etat des lieux + enjeux


Projet politique
Choix stratégiques en
matière d'aménagement
du territoire

Règles et
déclinaisons
territoriales

Arrêt du projet
Enquête publique
Approbation



RAPPORT DE
PRESENTATION
(diagnostic + EIE)



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (1/7)

Action proposée par le panel

Développer des cheminements piétons sécurisés et se mettre en conformité avec la législation.

Intégration dans le SCoT

✓ Les plans intercommunaux de mobilité créent des liaisons structurantes et lisibles pour les mobilités actives (piétons et vélos) entre les pôles générateurs de trafic et les pôles majeurs d'habitat.


Action proposée par le panel

Développer des infrastructures accessibles aisément par toutes et tous et à pied notamment des arrêts de bus accessibles facilement, adaptés et sécurisés.

Intégration dans le SCoT

Les plans locaux d'urbanisme accompagnent le développement des liaisons douces et le maillage entre quartiers, ainsi que la perméabilité des tissus bâtis.

✓ Les opérations d'aménagement créent les conditions favorables au développement des circulations douces, notamment vers les pôles générateurs de déplacements et les arrêts de transports en commun, afin de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (2/7)

Action proposée par le panel

Mettre en œuvre une communication et des canaux permettant de prendre en compte les différents moyens de transports quel que soit le prestataire.

Intégration dans le SCoT

Les PDM complètent ce maillage par d'autres sites intermodaux positionnés sur les points durs des flux ou les croisements pertinents.


- ✓ Les plans locaux d'urbanisme prévoient, autour des lieux d'intermodalité, les équipements nécessaires aux pratiques intermodales afin de réduire la contrainte de la rupture de charge : stationnements vélo, dessertes autobus, stations d'autopartage, aires de covoiturage, P+ R, etc.

Action proposée par le panel

Travailler sur la cohérence des offres de transports : correspondances, cadencement...

Intégration dans le SCoT

- ✓ Les plans intercommunaux de mobilité identifient les potentiels pôles d'intermodalité estivaux dans le périmètre des aires de covoiturage, des gares, des ports...




Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (3/7)

Action proposée par le panel

Travailler sur l'harmonisation des tarifs

Renvoi vers d'autres politiques publiques

~ Cette question est traitée à d'autres échelles que celle du SCoT. NAM (Nouvelle Aquitaine Mobilité) accompagne ses membres vers la mise en place d'une tarification multimodale adaptée, lisible et partagée à l'échelle du territoire régional ou des "bassins de mobilité".



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (4/7)

Action proposée par le panel

Faciliter le recours au vélo par leur stockage dans les gares et proposer des vélos en libre-service.

Intégration dans le SCoT

✓ Les plans locaux d'urbanisme prévoient, autour des lieux d'intermodalité, les équipements nécessaires aux pratiques intermodales afin de réduire la contrainte de la rupture de charge : stationnements vélo, dessertes autobus, stations d'autopartage, aires de covoiturage, P+ R, etc.


La priorité est donnée à l'accessibilité de tous les modes de déplacement aux stations ferroviaires (train, bus, car) et à proximité des stationnements (vélos, autopartage, taxis, voitures), intégrant la prise en compte des personnes à mobilité réduite.

Action proposée par le panel

Améliorer les conditions de connexion aux gares.

Intégration dans le SCoT

✓ Les gares sont confortées comme lieux d'échanges multimodaux où convergent tous les modes de déplacements, notamment pour favoriser les déplacements domicile-travail. Elles sont rendues accessibles, tant par la marche à pied que par le mode cyclable, les bus interurbains, les navettes locales (communales ou intercommunales). Les PDM complètent ce maillage par d'autres sites intermodaux positionnés sur les points durs des flux ou les croisements pertinents.



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (5/7)

Action proposée par le panel

Rouvrir des gares , exemple de Lugos.

Intégration dans le SCoT


- ✓ Le pôle multimodal de Biganos qui revêt une importance stratégique pour l'ensemble du territoire, structure ses réseaux autour de la gare ferroviaire [...]. Dans le cadre du RER métropolitain, afin de limiter la congestion à proximité des PEI de Biganos et Marcheprime, la réouverture des gares de Croix d'Hins, de Caudos et de Lugos devra être envisagée.

Action proposée par le panel

Connecter les pistes cyclables avec les routes existantes, les bourgs, les quartiers et les espaces naturels existants (pistes forestières). Créer un plan vélo intercommunal et promouvoir le tourisme à vélo.

Intégration dans le SCoT

- ✓ Les plans locaux d'urbanisme comportent des OAP thématiques « mobilités » visant à planifier l'organisation des déplacements [...], à permettre en particulier d'apporter des réponses territorialisées sur diverses thématiques et à réfléchir aux conditions de franchissement sécurisées des principales infrastructures routières.



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (6/7)

Action proposée par le panel

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle par le biais d'applications, d'espaces de covoiturage adaptés ou de parkings relais favorisant l'interconnexion

Intégration dans le SCoT

✓ Les OAP thématiques « mobilités » doivent permettre d'apporter des réponses territorialisées aux liaisons entre les secteurs résidentiels et les pôles générateurs de déplacements, ainsi qu'à l'accessibilité des gares, parcs-relais ou autres lieux d'intermodalité, lorsque la commune est concernée par ces équipements.


Les plans de mobilité des agglomérations sont susceptibles de déployer sur leur territoire une application permettant de créer des liens entre usagers (type KAROS ou KLAXIT), en coordination avec la démarche Maas (mobilité as a service) de Nouvelle Aquitaine Mobilité visant à favoriser l'intermodalité.

Action proposée par le panel

Développer les alternatives aux poids lourds

Intégration dans le SCoT

~ Cette compétence est traitée par la Région Nouvelle Aquitaine, notamment via la question du report modal (le transfert des modes routier et aérien vers le mode ferroviaire). Cet objectif sera soutenu, par exemple, par la relance du projet d'autoroute ferroviaire atlantique dans le cadre de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi Navarre.



Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle (7/7)

Action proposée par le panel

Favoriser le contournement du nord bassin.

Intégration dans le SCoT

Le Plan de Déplacement du Nord Bassin a été abandonné par le Département.

Le Plan de Mobilité (PDM) de la COBAN investigate les flux de la liaison Nord-Sud du territoire et propose une offre de transports en commun adaptée afin de soulager la RD3.

- ✓ La stratégie arrêtée par le PDM de la COBAN affiche la nécessité de créer une infrastructure routière de déviation au nord de la commune de Biganos. La réalisation de cet ouvrage est autorisée dans le SCoT, dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers. Le volume foncier spécifique nécessaire pour cette infrastructure est intégré dans le volet « foncier ».

Action proposée par le panel

Mettre en place un réseau routier décentré, hors territoire pour les transports qui ne font que passer

Intégration dans le SCoT

- ✓ Chaque EPCI organise l'offre et les pratiques de mobilité de son territoire au travers d'un Plan de Mobilité (PDM). Ces plans intègrent un volet interterritorial afin d'assurer les liaisons vers et depuis le Médoc, la métropole bordelaise, le Sud Gironde et le Nord des Landes.

Les plans locaux et intercommunaux d'urbanisme traduisent, le cas échéant, les projets d'infrastructures inscrits dans les plans de mobilité intercommunaux.



Freiner l'artificialisation de nouvelles terres

Action proposée par le panel

Repenser les conditions d'implantation et de construction des pôles commerciaux et relocaliser les activités au plus près des secteurs résidentiels.

Intégration dans le SCoT

✓ La création de nouveaux secteurs d'implantation périphérique ad hoc est interdite. Les documents d'urbanisme traduisent cette prescription dans leurs règlements écrits et graphiques.

Les secteurs d'implantation périphérique ne peuvent pas faire l'objet de projets d'extension foncière à vocation commerciale. Les documents d'urbanisme traduisent cette prescription dans leurs règlements écrits et graphiques.



Réduction des pollutions lumineuses (1/4)

Action proposée par le panel

Systematiser une réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public, ou usage de détecteurs, renouvellement de dispositif ou remplacement de matériel. Valoriser le bénéfice final pour les communes, avec une réduction des dépenses énergétiques.

Intégration dans le SCoT

- ✓ Les organismes compétents en matière d'éclairage public peuvent en conséquence installer une horloge astronomique dans leurs luminaires et procéder à des régulations de l'intensité selon l'heure. L'instauration d'une plage horaire nocturne sans éclairage sur tout ou partie de la commune ou bien l'éclairage d'un luminaire sur deux, est encouragée.

Action proposée par le panel

Développement de l'attractivité touristique autour de la thématique nocturne: réserve de ciel étoilé, communication ou tourisme astronomique.

Intégration dans le SCoT

- ✓ Les communes engagées dans la démarche RICE sont encouragées à adapter leur matériel (cf. guide éclairage public du PNRLG).



Réduction des pollutions lumineuses (2/4)

Action proposée par le panel

Réflexion sur des systèmes d'éclairage traçants le long de certaines voies / trottoirs

Intégration dans le SCoT

✓ Afin de limiter la fragmentation des continuités écologiques générée au sein des enveloppes urbaines (ruptures ponctuelles), les collectivités sont fortement encouragées à développer un urbanisme intégré. Des dispositions issues du label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) reprises par le PNRLG pour lutter contre le phénomène de pollution lumineuse et protéger le ciel étoilé sont généralisées à l'ensemble du territoire



Réduction des pollutions lumineuses (3/4)

Action proposée par le panel

Réalisation d'une étude ou analyse des rapports effectués dans d'autres territoires, sur l'impact de la lumière nocturne artificielle sur la santé humaine.

Intégration dans le SCoT

~ Le SCoT n'est pas compétent en la matière. De nombreuses recherches universitaires ont été menées dans ce domaine et sont de plus en plus vulgarisées dans les médias.

Action proposée par le panel

Quelle place pour l'adaptation au changement d'heure et harmonisation des règles d'éclairage (décorations de Noël) ?

Intégration dans le SCoT

~ Cette question relève du champ de la recherche. Les règles d'éclairage relèvent des communes et des opérateurs avec lesquels elles ont contractualisé.



Réduction des pollutions lumineuses (4/4)

Action proposée par le panel

Mise en place dans les documents d'aménagement de mesures de préservation des écosystèmes, après des études sur l'impact de la pollution lumineuse (insectes, oiseaux etc...).

Intégration dans le SCoT

- ✓ Les plans locaux d'urbanisme des communes membres du PNRLG intègrent à leur rapport de présentation le diagnostic « trame noire », visant à identifier les corridors écologiques de la faune nocturne.

Action proposée par le panel

Préserver les espaces aquatiques et mise en place d'actions phares sur le territoire et mener des actions de communication en associant la communauté scientifique (PNRLG + PNMBA) et désignation d'un « référent étoile » sur le territoire.

Intégration dans le SCoT

- ✓ Engager une montée en compétence de tous les professionnels de l'éclairage public, il est recommandé aux collectivités compétentes de sensibiliser ces acteurs sur la démarche RICE, notamment sur les aspects techniques engendrés par ce label. Le SYBARVAL dispose d'un technicien PCAET.




Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (1/6)

Action proposée par le panel

Préserver l'état de l'eau, avoir un garant de sa qualité.

Intégration dans le SCoT




La bonne qualité de l'eau est essentielle à la conservation de la biodiversité au sein du Bassin d'Arcachon. Le SIBA est compétent en la matière pour l'ensemble de ses 12 communes membres (COBAN-COBAS) .

Action proposée par le panel

Assurer le renouvellement du réseau (2% par an proposé) et mesures contraignantes en cas de non-respect.

Intégration dans le SCoT

Les EPCI et leurs délégataires le cas échéant, sont incités à suivre l'état de leurs réseaux d'eau et engager si nécessaire, des rénovations afin d'éviter les d'éventuelles fuites.



Les collectivités compétentes sont encouragées à effectuer un bilan annuel des performances du réseau de distribution des eaux, à réaliser un schéma de gestion des eaux et à sensibiliser les usagers sur la nécessité d'un usage rationnel de la ressource tout au long de l'année (via un guide des bonnes pratiques notamment).



Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (2/6)

Action proposée par le panel

Travailler sur la transparence à propos du WHARF et communiquer à ce propos.

Intégration dans le SCoT

~ Le réseau REMPAR, porté par le SIBA, mène des investigations sur les eaux douces et marines, en totale complémentarité avec les suivis de la qualité des eaux littorales (en lien avec l'IFREMER, les agences de l'eau et l'ARS).

Action proposée par le panel

Privilégier la pleine terre et les essences locales.

Intégration dans le SCoT

✓ Les PLU(i) limitent l'imperméabilisation des sols en imposant un taux de pleine terre minimal adapté au profil urbain dans leurs opérations (taux variable selon les secteurs, conformément au SRADDET de Nouvelle Aquitaine). Les PLU(i) privilégient une densification qualitative du tissu urbain existant par la mise en œuvre des différents leviers de leurs règlements écrits (hauteurs, retraits, taux de pleine terre...).

Les plans locaux d'urbanisme organisent les modalités d'intégration environnementale et paysagère des nouvelles implantations en précisant le degré de végétalisation ou le traitement paysager.



Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (3/6)

Action proposée par le panel

Identifier et agir sur les potentiels produits nocifs (ex. non-recours aux crèmes solaires, produits phytosanitaires : démarche 0 pesticides, etc.).

Intégration dans le SCoT

Le réseau REMPAR du SIBA, dont les missions s'articulent autour de la bonne gestion des eaux pour la préservation du Bassin d'Arcachon, permet un suivi des réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants.

Action proposée par le panel

Catégoriser les bateaux / jet ski (comme les voitures), autoriser leur circulation selon les modèles crit'air (ancienneté, puissance...) et tendre vers une navigation électrique.

Intégration dans le SCoT

Les sites remarquables (réserves naturelles, grand site de la Dune du Pilat...) bénéficient de réglementations efficaces de lutte contre ces préjudices. Certains espaces naturels plus « ordinaires », sont davantage exposés aux effets de la pression humaine : stationnements, déchets, sports motorisés...

A ce titre, le Projet d'Aménagement Stratégique affiche la volonté d'encadrer ces pratiques et de mettre en valeur le patrimoine vernaculaire et culturel du territoire en s'appuyant sur les réglementations existantes (PNRLG et sites classés).



Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (4/6)

Action proposée par le panel

Ajuster les documents d'urbanisme (règlement écrit) et imposer des dispositifs de stockage d'eau de pluie + aide au branchement des gouttières.

Intégration dans le SCoT

✓ Les nouvelles opérations d'habitat, d'équipement ou d'activités prescrivent le recours à des chaussées drainantes et des noues paysagères pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie. Les OAP intègrent les dispositions nécessaires à la récupération des eaux de pluie et à leur stockage. Compétence qui relève de la commune ou de l'EPCI.

Action proposée par le panel

Veiller à assurer la préservation de la ressource en eau, intégrer aux PLU l'obligation de travailler avec les Personnes Publiques Associées, éviter la stagnation des eaux afin de limiter la prolifération des moustiques.

Intégration dans le SCoT

✓ Le DOO rappelle que face à la multiplicité des usages de l'eau et aux conséquences attendues du changement climatique, il est impératif d'opérer une gestion économe de la ressource et le maintien en bon état des sources d'eau douce du territoire.

Concernant les moustiques, l'ARS et le SIBA coordonnent leurs politiques publiques de lutte contre leur prolifération.



Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (5/6)

Action proposée par le panel

Avoir des champs moins gourmands en eau (OGM ?), ou limiter les cultures non adaptées à la région (en référence au changement climatique) via la PAC.

Intégration dans le SCoT

✓ Afin de limiter la consommation d'eau, il est recommandé aux agriculteurs de privilégier le recours à des cultures qui nécessitent moins d'eau d'irrigation.

Action proposée par le panel

Privilégier ce qui nourrit la population locale via les PAT (Plan Alimentaire Territorial).

Intégration dans le SCoT

~ La démarche PAT est aujourd'hui animée par le Pays BARVAL, avec une personne référente pour cette thématique.

Action proposée par le panel

Initier une réflexion sur la gestion de l'eau, former à l'analyse de l'eau et la préservation du milieu.

Intégration dans le SCoT

~ Rôle du SIBA via la démarche REMPAR



Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau (6/6)

Action proposée par le panel

Développer une tarification adaptée aux modes de consommation et besoins de chacun, tarification progressive et adaptée aux foyers.

Intégration dans le SCoT

~ Cette question relève des gestionnaires réseaux et des autorités compétentes en la matière sur le territoire.

Action proposée par le panel

Encadrer les forages

Intégration dans le SCoT

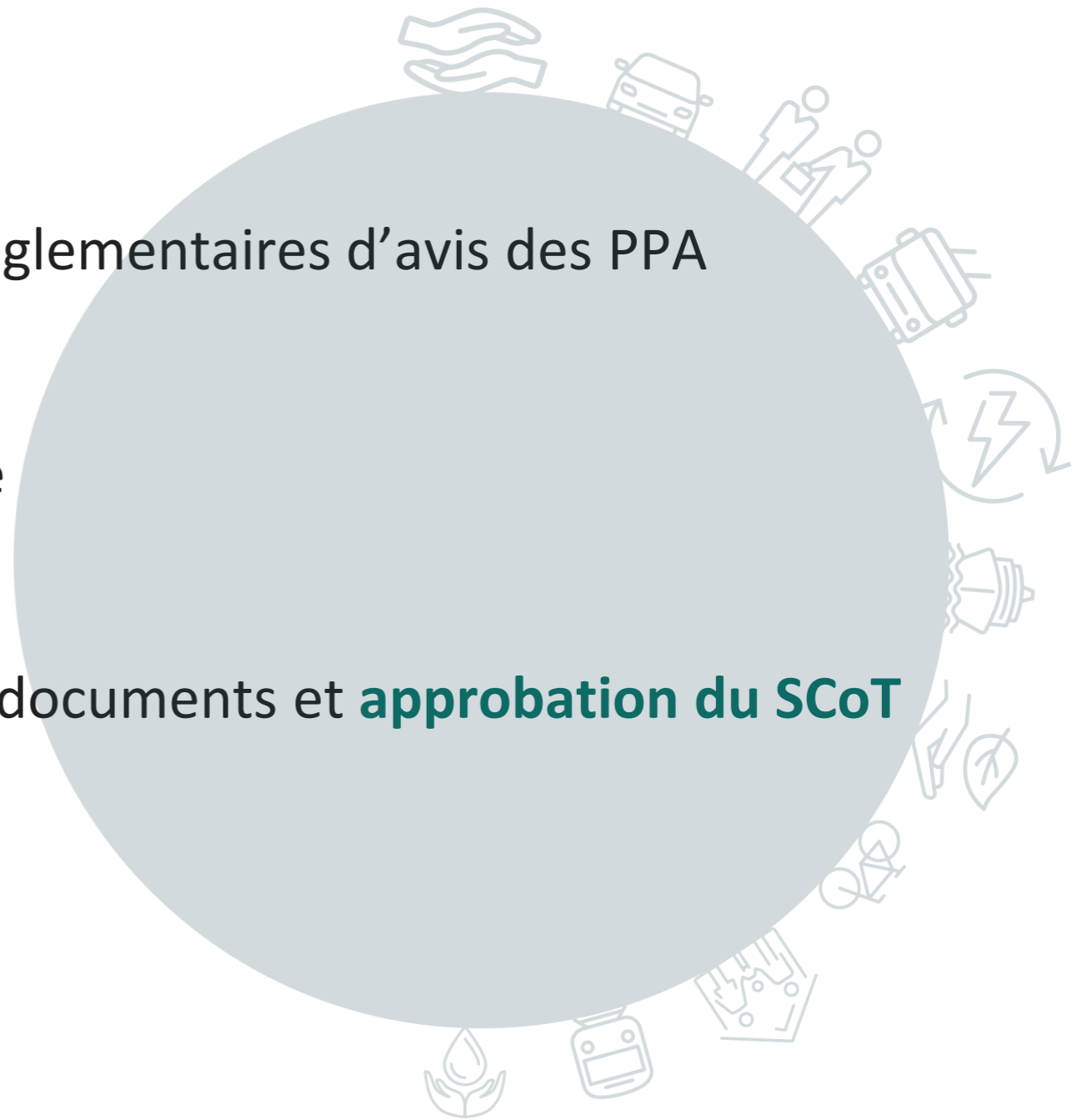
Les PLU(i) protègent les points de captage existants et se réfèrent aux arrêtés préfectoraux qui détaillent les activités autorisées à proximité.

✓ Il est recommandé, pour répondre aux besoins de protection de ces sites, d'adopter des pratiques agroenvironnementales.



La suite de la démarche


- ✓ **25 mai 2023** : Arrêt du SCoT
- ✓ **Juin-Juillet-Août 2023** : 3 mois réglementaires d'avis des PPA
- ✓ **Octobre 2023** : Enquête publique
- ✓ **Janvier 2024** : Modifications des documents et **approbation du SCoT**





Merci pour
votre attention

www.sybarval.fr



Domaine des Colonies
46 avenue des Colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86 - contact@sybarval.fr